

CONCOURS BOURSES DE VOYAGE 2019-2020

La participation à des colloques et congrès est une partie intégrante de la vie des chercheurs. Elle permet au chercheur de développer et partager les résultats de ses recherches, accroître ses connaissances et bâtir des réseaux qui l'aideront pour le reste de sa carrière. De plus, la participation à des congrès et colloques est un des facteurs évalués lors des demandes de bourses et subventions et lors des processus d'embauche.

Dans le but d'encourager la participation des étudiants des cycles supérieurs du Département de philosophie à des congrès et colloques internationaux, des bourses de voyage (1 500 \$ chacune) seront décernées à des étudiants des cycles supérieurs afin de défrayer les coûts de participation. Les étudiants boursiers CRSH et FQRSC sont aussi admissibles.

Les communications doivent être effectuées entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 août 2020. **Les dossiers de candidature complets en PDF doivent être remis par voie électronique à Mme Martine Lavarière (martine.lavariere@umontreal.ca) au plus tard le vendredi 31 janvier 2020.** Ce dossier doit inclure :

1. Le formulaire complété (ce formulaire comprend une description du niveau de cheminement au diplôme, une description du congrès ou colloque où la communication sera faite, un résumé de la communication, une estimation des dépenses, la recommandation du directeur de thèse ou de mémoire);
2. Bref curriculum vitae;
3. Copie du relevé de notes aux cycles supérieurs.

Voici certains facteurs de candidatures qui seront favorisés :

- L'étudiant communique des résultats de recherche avancés : ceci favorise donc les étudiants de 3^e cycle en rédaction. Par conséquent, les candidatures au doctorat auront une priorité relative, bien que les dossiers à la maîtrise soient aussi admissibles;
- La communication se produit dans un congrès ou colloque international prestigieux (les grands congrès canadiens comme celui de l'ACP seront aussi considérés).

Autre facteur :

- Outre les participations à des colloques et congrès, les communications à titre de conférenciers invités seront aussi considérées. Cela peut concerner, par exemple, les étudiants en entrevue d'emploi ou ceux qui se déplacent pour une soutenance de thèse en cotutelle. Toutefois, dans ce dernier cas, une conférence présentée au département de l'institution où la cotutelle est réalisée n'est pas admissible. La participation à une « école d'été » ou à un atelier n'est pas admissible.

CONCOURS BOURSES DE VOYAGE 2019-2020

Prénom et nom :

CHEMINEMENT

Nombre d'années inscrit au programme :

Estimation du nombre d'années restant :

Directeur de recherche :

Résumé du mémoire ou de la thèse (max. 100 mots) :

DESCRIPTION DU PROJET DE COMMUNICATION

Description du colloque ou congrès où la communication est faite (incluant la date, le lieu, l'association, etc.) :

Titre et résumé de la communication :

La communication a-t-elle été acceptée pour inclusion au programme?

OUI : PAS ENCORE (date probable de l'annonce) :

Estimation des dépenses de participation (elles peuvent dépasser 1500 \$, mais l'excédent ne sera pas couvert par la bourse) :

CONCOURS BOURSES DE VOYAGE 2019-2020

[Recommandation du directeur de thèse ou de mémoire]

NOM DE L'ÉTUDIANT :

NOM DU PROFESSEUR :

Le candidat vous a-t-il transmis son dossier de candidature complet et recommandez-vous la nomination de l'étudiant pour cette bourse de voyage?

OUI : NON :

Le projet de communication est-il relié au projet de recherche de l'étudiant?

OUI : NON :

Le congrès ou le colloque est-il selon vous prestigieux dans la sous-discipline de l'étudiant?

OUI : NON : NE SAIS PAS :

L'estimation du délai de dépôt de la thèse ou du mémoire indiqué par l'étudiant est-elle réaliste?

OUI : NON :

Signature du directeur de recherche :

Date :